



## **ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 79, avenue Denfert Rochereau

75014 Paris

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ADVOLIS  
38, avenue de l'Opéra – 75002 Paris  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

## **ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT**

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'Association Notre Dame de Salut,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec le Provincial de France

#### *Personnes concernées*

- Père Fabien Lejeusne : administrateur au sein de votre association et adjoint du Provincial au Conseil Provincial.

*Nature et objet* : Convention mécénat

*Modalités* : L'association a perçu au titre de l'exercice 2022 un produit de 17 500 €

Fait à Paris, le 08 juin 2023

Le commissaire aux comptes

**ADVOLIS**

Hugues de Noray